|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| EUR 49/8480/2024 – Bélarus - 1er septembre 2024 | | |
| FURTHER INFORMATION | URGENT ACTION | FI UA 147/20-2 |
| Il faut mettre fin à l’isolement de Maryia Kalesnikava | | |
| BÉLARUS | | |

Maryia Kalesnikava va est détenue arbitrairement depuis quatre ans en raison de son rôle important dans l’élection de 2020 et les manifestations pacifiques qui ont suivi au Bélarus, et a été maintenue en détention au secret pendant plus de 500 jours. Elle est privée d’appels téléphoniques, de lettres et de visites; il lui est même interdit de parler avec les autres prisonnières. Selon des sources confidentielles, la santé de Maryia Kalesnikava s’est gravement détériorée et elle ne pèse plus que 45 kilos. Le traitement qui lui est réservé, notamment la privation des soins médicaux dont elle a besoin, peut s’apparenter à une forme de torture ou de mauvais traitements et met sa vie en danger.

Musicienne, Maryia Kalesnikava est une figure de proue de l’opposition et du mouvement de contestation, et est devenue en 2020 le symbole du mouvement de protestation pacifique en faveur du changement politique et des droits humains au Bélarus, après que plusieurs opposant·e·s politiques ont été arrêtés ou disqualifiés de manière arbitraire en tant que candidats à l’élection présidentielle le 9 août 2020. Avec Svetlana Tsikanovskaïa et Veranika Tsapkala, Maryia Kalesnikava a formé une troïka féminine qui a mené une campagne électorale contre le président sortant Alexandre Loukachenko, et qui a galvanisé un vote massif de protestation contre lui.

Veranika Tsapkala a quitté le Bélarus le 9 août 2020 par crainte de représailles. À la suite de l’exil forcé de Svetlana Tsikanovskaïa le 10 août, Maryia Kalesnikava est devenue la première figure de l’opposition au Bélarus. Elle est apparue en première ligne de nombreuses manifestations pacifiques, s’est retrouvée confrontée à maintes reprises à des policiers violents, a donné de nombreuses interviews dans les médias et a continué de soutenir des personnes arrêtées arbitrairement et torturées en détention.

Maryia Kalesnikava a été victime d’une disparition forcée le 7 septembre 2020. On a su par la suite qu’elle avait été enlevée par des agents des forces de l’ordre et conduite à la frontière ukrainienne, où elle a refusé de quitter le Bélarus et a déchiré son passeport en guise de protestation. Elle a alors été placée en détention en tant que suspecte, avec son proche allié Maksim Znak, et plus tard condamnée à huis clos pour crimes contre l'État.

Ses conditions de détention, notamment lorsqu’elle est détenue au secret, à l’isolement prolongé et privée de soins médicaux, constituent une mesure de représailles en raison de son rôle majeur dans les manifestations pacifiques contre le pouvoir en place. Selon les normes internationales relatives aux droits humains, la détention au secret, lorsqu’un individu est détenu sans pouvoir communiquer avec le monde extérieur, devrait être tout bonnement prohibée. Elle favorise la disparition forcée, ainsi que les actes de torture et les mauvais traitements. Dans certaines circonstances, elle constitue une forme de torture et de traitement cruel, inhumain ou dégradant. Par ailleurs, au titre du droit international relatif aux droits humains, la détention prolongée à l’isolement, c’est-à-dire le maintien en détention sans contact humain réel pendant au moins 22 heures par jour durant une période dépassant 15 jours consécutifs, s’apparente à de la torture.

La dernière fois que la famille de Maria Kolesnikova a eu de ses nouvelles remonte à février 2023. Depuis, elle n’a pas eu droit aux appels, aux visites, ni même aux lettres. Les autorités s’en prennent aussi aux avocats qui acceptent de défendre les personnes en détention : elles ont rayé arbitrairement du barreau trois avocat·e·s à titre de représailles parce qu’ils avaient défendu Maryia Kalesnikava. Il s’agit d’Aliaksandr Pylchenka, Liudmila Kazak et Uladzimir Pylchenka. Maryia Kalesnikava ne bénéficie actuellement de l’assistance d’aucun avocat.

D’après les dernières bribes d’information provenant de sources confidentielles, Maryia Kalesnikava souffre de malnutrition du fait de la nourriture servie dans la prison, qui ne correspond pas à ses problèmes de santé, et elle a perdu beaucoup de poids, ne pesant plus que 45 kilos. Le règlement carcéral l’autorise à acheter de la nourriture au magasin de la prison mais uniquement tous les 10 jours, pour un montant maximal de 40 ou 80 roubles (10 ou 20 euros environ). Elle n’a pas accès à un réfrigérateur.

PASSEZ À L’ACTION

* Envoyez un appel courtois en utilisant vos propres mots ou en vous inspirant du **modèle de lettre** à la **page 2**.
* Merci d'agir dans les plus brefs délais, avant le **1er novembre** 2024.
* Langue(s) préférée(s): **Bélarussien, russe, anglais**. Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.
* **INFO ENVOIS PAR POSTE**: L’envoi de lettres est possible dans presque tous les pays. Veuillez vous renseigner auprès de la Poste si des lettres sont actuellement envoyées   
  au pays de destination. Faute de quoi, envoyez-la par e-mail, fax ou les médias sociaux (si disponibles) et/ou via l'ambassade avec la demande de transmission. Merci beaucoup !

|  |  |
| --- | --- |
| APPELS Au Ministre de l’Intérieur | COPIES À |
| Lt.-Gen. Ivan Kubrakou Minister of the Interrior Vul. Haradski Val 4 Minsk 220030 Belarus  Fax: +375 17 203 99 18 Email: [uzgs@mvd.gov.by](mailto:uzgs@mvd.gov.by) | Ambassade de la République du Bélarus Quartierweg 6 Case postale 153 3074 Muri b. Berne  Fax: 031 952 76 16 E-mail: [switzerland@mfa.gov.by](mailto:switzerland@mfa.gov.by) |
| ⭢ Guide **réseaux sociaux** voir sur: [amnesty.ch](https://www.amnesty.ch) 🔍**UA 147/20** | |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Lt.-Gen. Ivan Kubrakou  
Minister of the Interrior  
Vul. Haradski Val 4  
Minsk 220030  
Belarus

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Monsieur le Ministre,

**Je vous écris pour vous demander des informations publiques au sujet de la prisonnière d’opinion Maryia Kalesnikava, qui est privée de tout contact avec le monde extérieur depuis plus d’un an ; son état de santé qui se dégrade et sa sécurité suscitent de vives inquiétudes**. Je suis particulièrement inquietète du fait qu’elle soit détenue au secret depuis plus de 500 jours et que les conditions de son incarcération s’apparentent à de la torture et à des mauvais traitements et mettent sa vie en danger.

Comme vous le savez certainement, Maryia Kalesnikava a été arrêtée le 7 septembre 2020 et par la suite condamnée à 11 ans de prison à l’issue d'un procès inique, pour de fausses accusations d’«extrémisme», «tentative de s’emparer du pouvoir» et «appels à des actes portant préjudice à la sécurité nationale». Depuis février 2023, elle est privée de tout contact avec le monde extérieur et est régulièrement placée dans des cellules «SHIZO» (cellule d’isolement disciplinaire) pendant des périodes prolongées. Pendant tout ce temps, elle est confinée dans un espace minuscule et clos ; il lui est interdit de communiquer avec d’autres prisonnières, et elle n’est autorisée à sortir que 30 minutes par jour dans la cour de la prison. Maryia Kalesnikava souffre d’un ulcère et d’autres affections qui progressent rapidement dans ces conditions inhumaines et ne reçoit pas les soins médicaux dont elle a besoin. Des sources confidentielles ont alerté sur le fait qu’elle se trouve dans un état très préoccupant et a perdu beaucoup de poids.

Maryia Kalesnikava est une prisonnière d’opinion qui doit être libérée immédiatement et sans condition. Elle est détenue uniquement à titre de représailles pour son rôle de leader dans la contestation des résultats de l’élection présidentielle controversée de 2020 et les manifestations pacifiques qui ont suivi.

**Je vous demande de prendre toutes les mesures nécessaires pour que Maryia Kalesnikava** **soit libérée immédiatement et sans condition. Dans l’attente, je vous prie de veiller à ce qu’elle ne soit plus détenue au secret ni soumise à aucune forme de torture et de mauvais traitements, et à ce qu'elle puisse bénéficier des soins médicaux adaptés dont elle a besoin.**

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l’expression de ma haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie**

Ambassade de la République du Bélarus, Quartierweg 6, Case postale 153, 3074 Muri b. Berne

Fax: 031 952 76 16, E-Mail: switzerland@mfa.gov.by